

Atelier
n° 2

Licenciement, reclassement. Précarité et réduction du temps de travail

introduction de Yves Dimicoli sur les licenciements et les reclassements



Y. Dimicoli

Comment armer les luttes dans l'immédiat et contribuer, dans l'avenir, à leurs convergences, au lieu de leur éparpillement actuel ; dans le but de faire reculer jusqu'à la supprimer la pratique des licenciements pour motif économique

Et comment, seconde question, prendre appui sur ce qui existe de droits, et sur le débat

politique de lui-même, pour bousculer les façons de faire des entreprises et de l'État en ce domaine, les insuffisances du droit existant, et le panorama politique lui-même ? Voilà les questions que je voudrais aborder ici.

Un mot d'abord sur le contexte économique et politique :

- Il est marqué par une accélération de la diffusion et du renouvellement des technologies informationnelles dans les entreprises et services

Cela se fait avec la domination des marchés financiers sur la mondialisation.

La demande, les emplois et les qualifications sont rendus très insuffisants par les progrès énormes de la productivité du travail conjugués aux pressions redoublées contre les dépenses salariales et sociales.

D'où l'enlisement dans les difficultés et la guerre économique avec une croissance ralentie et le chômage massif sans cesse relancé.

- Face à cela, le débat politique fait rage.

La droite est très active. À l'appui du MEDEF, elle entend imposer l'idée que « la restructuration doit être permanente ». Tout ce qui s'oppose à ce besoin de mobilité serait facteur de chômage.

Cependant, elle est confrontée, jusque dans son électorat, au « ras-le-bol » des licenciements et du chômage, à l'aspiration grandissante à une sécurité de l'emploi et de la formation pour des parcours professionnels, sans rupture de revenus et de droits.

C'est en prétendant concilier ces exigences des salariés avec les impératifs de souplesse et de flexibilité des entreprises, pour la rentabilité financière, que la droite cherche dans le sens d'une amélioration de « l'employabilité » des travailleurs.

Ce faisant, elle ouvre la voie à une précarisation très accrue, les allègements accentués de cotisations sociales patronales redoublant la pression à la baisse des salaires.

La droite cherche à conforter les attentes patronales en facilitant les licenciements, en cherchant à mettre en cause l'intervention des juges et en faisant miroiter les illusions de taxation sur le

principe « pollueur payeur ». Elle cherche à promouvoir des négociations favorisant le niveau de l'entreprise et le patronat.

Avec les « contrats de site » « territoriaux » elle cherche à multiplier le nombre de territoires frappés de dérogation au droit du travail et accumulant, sous prétexte d'attractivité, les allègements de charges sociales et fiscales.

Le parti socialiste, de son côté, tente de faire oublier les capitulations successives de Lionel Jospin face à Michelin, puis Danone, après avoir lui-même poussé très loin les baisses de cotisations sociales patronales sur les sociétés.

Reprenant à son compte l'idée de « sécurité sociale professionnelle », il annonce six enjeux dont le premier concerne la prévention des licenciements et le second un reclassement.

Bousculés par sa propre base électorale et parfois militante, il est déjà marqué par notre propre bataille pourtant encore modeste sur la sécurité d'emploi ou de formation et ses six chantiers.

Mais ces options cohabitent avec le refus de toucher à la rentabilité financière, aux pouvoirs des patrons dans les entreprises ; le refus d'affronter la finance. Au total, le PS demeure très discret sur tous ces enjeux face aux défis précis de la droite.

Quant à l'extrême gauche, elle se contente d'alimenter la protestation sans véritables propositions de contre-offensive est en parlant démagogiquement « d'interdire les licenciements ».

C'est dire la nécessité et l'opportunité de propositions, pour rassembler dans l'action contre les licenciements dans le sens de l'avancée vers un système de sécurité d'emploi ou de formation ; c'est-à-dire des propositions répondant à la fois aux défis technologiques de la Révolution informationnelle et aux aspirations des travailleurs.

SUR QUOI S'APPUYER DANS LE DROIT EXISTANT ET DANS LA FAÇON DONT IL A ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

1- Quelques rappels sur le droit existant :

Les licenciements pour motif économique ne peuvent être qu'un « ultime recours », une fois envisagées toutes les solutions pour l'éviter, et au delà il faut reclasser.

Selon la taille de l'entreprise et le nombre de licenciements projetés - ce qui désavantage les salariés des PME - les licenciements pour motif économique doivent faire l'objet d'un plan social dit de "sauvegarde de l'emploi" qui doit comporter un volet économique et un dispositif social d'accompagnement.

- S'agissant du volet économique, l'employeur est tenu d'informer et de consulter le comité d'entreprise, lequel peut recourir à un expert comptable, y compris dans le but de formuler des contre-propositions. Mais le patron n'est pas obligé d'en tenir compte.

- S'agissant d'un dispositif social d'accompagnement, il doit comporter notamment des mesures visant au reclassement des salariés licenciés.

Le plan de reclassement financer à partir :

- des ressources des entreprises,
- des ressources que l'État met à disposition au travers de diverses conventions (FNE).

Depuis une loi de 1989, des cellules de reclassement sont sensées favoriser les reclassements sans véritable obligation de résultat alors que leur mise en place et souvent financée par l'État.

Le bilan en ce domaine est accablant :

Un bilan officiel fait état de 36 % d'échec complet dans les reclassements au bout de cinq ans, nombre de reclassés ayant été contraints de se délocaliser et/ou d'accepter des emplois mal payés (Cf. Moulinex)

2- Des développements récents utiles aux luttes :

On se souvient des bras de fer successifs à propos de trois dispositions introduites dans la loi de modernisation sociale par les députés communistes notamment :

- La première restreignait la définition des licenciements économiques. Elle a été annulée par le Conseil constitutionnel à l'appel de cinquante-six patrons.

- La deuxième, suspendue par Raffarin, ouvre au Comité d'entreprise un droit **d'opposition, de suspension et de contre-propositions** avec appel à médiation face aux décisions patronales de licencier.

- la troisième disposition, elle aussi suspendue, introduit la possibilité d'intervention en amont des décisions effectives avec notamment l'obligation « d'étude d'un pacte social et territorial ».

Ces dispositions sont à reconquérir et développer.

De même de nouveaux développements constituent des points d'appui :

- c'est d'abord l'article 118 de la loi de modernisation sociale, non suspendu, qui prévoit la réunion possible par le préfet d'une table ronde : pour examiner la contribution de l'entreprise qui licencie à la création d'activités, à la formation, et au développement de l'emploi dans le bassin touché.

- L'article 119 de la Loi de modernisation sociale prévoit, quant à lui, des congés de reclassement (de neuf mois maximum) dans des conditions qui reviennent à maintenir le contrat de travail pendant tout ou partie de la période de reclassement.

POUR DES ALTERNATIVES AUX LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

Dans quel sens intervenir désormais ? On le voit, le patronat cherche absolument à préserver son monopole en matière de gestion et de décision sur l'emploi. Il ne consent avec la droite qu'à des aménagements précaires et illusoire en aval des décisions, dans une logique d'adaptation permettant, en réalité, un démaillage du Code du travail. Il s'agit donc de contribuer à donner de l'ampleur aux luttes contre les licenciements afin d'imposer soit leur prévention, soit leur abandon, soit que les suppressions d'emplois ne se traduisent par aucun passage par le chômage ou la précarité pour les salariés concernés.

TROIS PISTES DE CONTRE-ATTAQUE

Première piste : l'intervention à l'appui des luttes immédiates

- on peut exiger systématiquement que le préfet décide d'un moratoire suspensif des licenciements.

Il doit servir à mobiliser tous les moyens pour un diagnostic pluraliste de la situation et la recherche de solutions alternatives aux licenciements.

Ajoutons que la nécessité de moratoires suspensifs est d'autant plus importante, s'agissant d'entreprises comme AVENTIS, que ce qui est en jeu c'est l'industrie vitale du médicament et, donc, la réponse aux besoins de santé.

- deuxièmement, avec le moratoire il s'agit d'obtenir des préfets qu'ils réunissent d'urgence des tables rondes élargies aux associations de chômeurs, mais aussi aux banques, à la grande distribution.

Ces tables rondes devraient aussi dans le cas de grands groupes, pouvoir être inter régionales, parce que les décisions d'Alstom ou d'Aventis frappent plusieurs bassins d'emploi. Elle devrait pouvoir examiner la situation et concourir à la recherche de solutions

alternatives aux licenciements et à la mise en oeuvre de solutions permettant d'épargner aux salariés concernés tout passage par le chômage ou la précarité.

- Simultanément, il s'agit que les Comités d'entreprise, les organisations syndicales, puissent s'opposer aux licenciements, les faire suspendre et proposer en exigeant des préfets qu'ils fassent pression sur les employeurs pour



Les salariés de la FNAC en grève contre la précarité et les bas salaires

prendre en compte ces contre-propositions.

Tout de suite la lutte ne peut-elle pas commencer à imposer des pratiques allant dans ce sens ?

- pour pouvoir vérifier la réalité des difficultés économiques invoquées,

- et examiner si d'autres solutions que la baisse des coûts salariaux sont possibles.

Ce peut être par exemple :

- La baisse du coût du crédit des banques pour les investissements ;

- un moindre recours aux placements financiers ;

- une meilleure utilisation des équipements avec plus de formation et de coopération ;

- L'engagement de coopération nouvelle pour partager les coûts de recherche-développement ;

- un moindre versement de dividendes,

- Une politique d'achats plus coopérative ;

- La réalisation de nouveaux protocoles d'accord avec les donneurs d'ordre, la grande distribution.

Cela pourrait alors éventuellement déboucher sur l'exigence de réduction du temps de travail et de mise en formation afin de maintenir les emplois existants en les faisant évoluer en liaison avec les modernisations nécessaires, quand cela s'avère possible.

On mesure en tous ces domaines l'importance du rôle d'entraînement que devrait jouer le secteur public, au lieu des privatisations.

Deuxième piste : l'intervention pour de bons reclassements avec l'obligation de résultats locaux :

La question des reclassements n'est pas facile à aborder. Elle peut apparaître comme un repli, une volonté de conciliation avec le capital dans une lutte frontale est toujours difficile pour le maintien des emplois.

Cela explique par exemple la difficulté de nos élus à aborder le sujet, alors qu'ils y sont directement confrontés.

Pourtant, dans certains cas, le maintien des emplois en l'état peut être impossible à cause du refus, des années durant, des employeurs de moderniser et de former. Et que fait-on si les rapports de force ne permettent pas de maintenir les emplois ? Doit-on alors laisser les salariés se faire imposer, dans la débandade, des reclassements subits moins payés et loin de leur région ou les laisser négocier des chèques valises ? Ne pourrait-on pas bagarrer autour d'une double exigence.

a). Des bons reclassements choisis dans le bassin d'emploi en liaison, par exemple, avec les obligations de l'article 118 de la loi de modernisation sociale ;

b) L'accès à des formations de qualité à plein temps, avec un revenu de formation garanti au même niveau que le salaire jusqu'au retour à l'emploi choisi dans le bassin ou la région.

Est-ce que de telles perspectives sont démagogiques ou hors de propos ? Raffarin lui-même prétend vouloir « renforcer le droit au reclassement des salariés licenciés » et a annoncé la création très démagogique d'un « droit au reclassement qui soit régional ». Raison de plus pour bagarrer en ce sens pied à pied pour imposer des obligations de résultats en quantité et qualité.

Troisième piste : l'intervention en amont des décisions de restructuration et des délocalisations :

Les délocalisations et restructurations sont appelées à se développer.

Avec l'élargissement de l'Union européenne et la chute du dollar face à l'euro qui accentue tant et plus la compétitivité des bas coûts salariaux asiatiques.

Bien sûr la responsabilité des États et de l'Union européenne est engagée et il faut plus que jamais les interpellier.

Mais, il faut aussi tout de suite entrer dans la bagarre pour imposer des reculs et l'avancée de nouveaux principes.

Dans quel sens chercher à avancer ?

Il paraît nécessaire d'éviter deux extrémités dommageables pour l'efficacité économique et sociale.

- l'interdiction pure et simple des délocalisations et restructurations ;

- l'encouragement des emplois à bas taux de salaire.

Je veux mettre en discussion deux pistes d'actions complémentaires :

Première piste : il s'agirait d'exiger des pouvoirs publics, que des dispositions immédiates et à plus long terme de sécurisation soient prises concernant tous ceux qui risquent d'être touchés par

des délocalisations, ou en sont victimes.

Là aussi des moratoires suspensifs sont nécessaires et cela peut marcher de pair avec l'exigence que les pouvoirs publics fassent pression sur l'entreprise avec, par exemple, la menace de suppressions d'aides publiques ou de leur remboursement.

On peut aussi chercher à anticiper avec la mise en place de dispositifs d'alerte sur les délocalisations et restructurations pour placer les salariés sous la protection des pouvoirs publics et faciliter leur mise en formation si nécessaire avec des revenus maintenus : en vue de modernisations hardies des industries et entreprises concernées, avec des emplois stables et correctement rémunérés à la clef dans la visée d'une véritable politique industrielle. Ces formations permettraient aussi des reclassements systématiques choisis.

Deuxième piste : il s'agirait d'exiger que soient organisées des coopérations pour sécuriser l'emploi et la formation des diverses parties en cause, en visant le co-développement des peuples et en s'inscrivant dans l'exigence d'une réorientation profonde de l'Union européenne.

A l'appui de ces nouvelles exigences on peut alors faire avancer la nécessité d'une utilisation des financements responsabilisant les entreprises, et mobilisant, à partir des fonds publics, l'argent du crédit et des banques sous le contrôle et avec l'intervention des salariés, des citoyens, des élus.

On peut proposer tout de suite dans chaque région la création de **Fonds régionaux pour l'emploi, la qualification, le développement économique**. La campagne des élections régionales s'y prête.

Amorcer par le redéploiement d'une partie des crédits budgétaires des Conseils régionaux pour le développement et l'action économique ces Fonds serviraient à prendre en charge le paiement d'une partie des intérêts payés aux banques (bonifications) par les entreprises pour leur crédit à l'investissement : en fonction des emplois et des formations programmées.

Cela marcherait de pair avec une critique argumentée des baisses des cotisations sociales patronales.

Simultanément on peut exiger un contrôle de l'utilisation de tous les fonds publics qui ont été versés aux licenciés, notamment ceux associés aux conventions FNE. La menace de remboursement doit pouvoir être mise en avant si les résultats pour l'emploi et la formation ne sont pas probants.

Les préfets doivent être placés face à leurs responsabilités pour prévenir tous gâchis des deniers publics. Ils doivent favoriser la transparence, le contrôle et le débat citoyen pour des utilisations de l'argent public efficaces socialement. ■



Exiger un moratoire suspensif sur les licenciements

Introduction de Sylvian Chicote pour le débat sur précarité, durée du travail, flexibilité.

La précarisation galopante des salariés est la conséquence directe du renforcement de l'exploitation du travail fondé sur deux moyens essentiels :

Le maintien d'une durée du travail réelle élevée relativement au fort degré de la productivité et au niveau du sous-emploi massif. La durée du travail reste fondamentale pour la création de la plus value et par conséquent son augmentation est la revendication permanente des capitalistes.

La flexibilité pour adapter en permanence la main d'œuvre disponible aux fluctuations du marché, intensifier le travail et faire baisser le salaire payé par unité produite. Modulation de la durée légale du travail, heures supplémentaires, chômage partiel, licenciements, travail à temps partiel, intérim, CDD, sous-traitance, faux travailleurs indépendants sont les principaux outils de flexibilité développés au fil du temps par les directions d'entreprise qui les utilisent à des degrés divers, en fonction de leur situation particulière ou en fonction de ce que permettent les rapports de forces ici ou là.

Durée du travail et flexibilité sont en même temps des enjeux de pouvoirs qui se manifestent dans les politiques menées par les



S. Chicote

gouvernements, dans les projets de loi, dans les luttes à l'intérieur des entreprises, dans les batailles idéologiques et judiciaires. Sachant aussi que chômage massif et précarité généralisée sont les instruments de domination les plus efficaces sur la société, pour brider l'aspiration à de meilleures conditions de travail, de vie et de salaire.

La situation actuelle c'est, toutes catégories confondues 3 millions de chômeurs officiels, 1 million de chômeurs découragés d'inscription, 1,5 million de contrats temporaires en équivalent temps plein, 1,5 million de temps partiel non choisis auxquels il faut ajouter l'emploi précaire des fonctions publiques. Au total entre 7 et 8 millions de personnes sans emploi, en sous-emploi ou en emploi précaire. Soit une personne sur trois et une proportion beaucoup plus forte chez les jeunes.

Cette situation catastrophique est encore trop favorable aux salariés aux yeux du Medef et du gouvernement, pour lesquels il faut davantage de flexibilité et un temps de travail augmenté pour la rentabilité financière. D'où le rapport établi par la commission présidée par Michel de Virville qui vise à faire reculer les garanties existantes, jusqu'à priver de tous droits un maximum de salariés rebaptisés travailleurs indépendants.

Je n'en dit pas plus sur la situation existante, l'objet de notre conférence étant d'organiser non seulement la résistance mais aussi la contre-offensive avec des propositions d'action et des propositions de réforme.

Faire reculer la précarité jusqu'à la sécurisation de l'emploi ou de la formation suppose d'agir sur la durée du travail et sur tous les outils patronaux de flexibilité.

Des luttes immédiates pour des avancées de la sécurité de l'emploi ou de la formation.

Le préalable est sans doute de montrer la solidarité objective entre travailleurs précarisés et ceux qui ont actuellement un

emploi stable à temps plein.

C'est une condition pour l'organisation des luttes. On ne peut ignorer, par exemple que l'un des effets pervers du recours massif à l'intérim c'est, dans les faits, le plus souvent en tout cas, l'isolement des précaires, les patrons distillant sournoisement l'idée qu'en cas de difficulté ce sont les précaires qui partent. On ne peut ignorer que les campagnes de culpabilisation contre les chômeurs portent leurs fruits. On ne peut ignorer que les campagnes en faveur de la baisse du coût du travail trouvent de l'écho chez les salariés. A nous de montrer que la société que dessinent les capitalistes c'est celle de la précarité comme règle, société dans laquelle plus personne ou presque ne sera à l'abri, à nous de montrer qu'en face de 300 000 emplois prétendument vacants dont les chômeurs ne voudraient pas, il y a 8 millions de personnes qui souhaitent un emploi stable à temps plein. A nous de montrer que depuis 20 ans plus les dépenses de salaire et de protection sociale baissent et plus on "assouplit" le code du travail, plus il y a de chômeurs et de précaires.

Il est en même temps possible de pousser à l'organisation de luttes victorieuses.

Par exemple sur l'intérim, la victoire récente remportée en Lorraine chez Renault est un encouragement. C'est par centaines de milliers que des précaires sont ainsi employés dans l'illégalité. Il y a donc partout, dans tous les départements, un champ immense pour exiger des **négociations ayant pour objet la résorption de l'emploi précaire**. Parallèlement et comme appui aux luttes on peut aussi faire connaître les moyens dont disposent les victimes pour **faire valoir leurs droits en justice**. Au niveau de l'Etat, mais aussi des régions et des départements les communistes et leurs candidats pourraient faire monter l'exigence qu'aucune aide ne soit accordée aux entreprises qui abusent de la précarité, on pourrait poser comme condition préalable à toute aide publique, voire à tout marché public, la **négociation d'un accord d'entreprise prévoyant la résorption de l'emploi précaire** avec bien sûr l'embauche de ces travailleurs. Et dans ce cas on pourrait envisager que pour les investissements favorisant la sécurisation de l'emploi et de la formation les conseils régionaux participent à la **bonification des taux d'intérêts dans le cadre de fonds régionaux**. Par parenthèse je signale que le recours abusif à l'intérim est une forme de travail illégal et qu'il est déjà prévu dans la législation le refus de toute aide pour les entreprises qui s'y livrent (dans les faits ces sanctions sont très rarement mises en œuvre).

Autre exemple, sur la durée du travail. A côté des avancées permises par les 35 heures on sait aussi les déceptions causées par l'augmentation de l'intensité du travail dans les entreprises qui n'ont pas embauché, qui ont supprimé les pauses du décompte de la durée du travail, qui recourent à la modulation ou qui ont mis en place des forfaits exprimés en jours. Pourtant, sur tous ces points les amendements obtenus par les communistes auraient dû conduire à beaucoup plus d'embauche. Mais dans la pratique ces amendements ont été le plus souvent ignorés, cela, ajouté à l'absence d'obligation d'embauches et à la baisse des cotisations sociales que nous avons acceptés, a conduit à la situation que nous connaissons. Sur la durée du travail le Medef a poursuivi son offensive avec les différentes lois Fillon et réclame une nouvelle aggravation contenue dans le rapport de Virville. Il serait dommage que le mouvement social reste sur la défensive au motif que les lois Aubry ont en partie déçues.

On pourrait engager une campagne pour la renégociation des accords dans les entreprises. Les accords devraient être revus avec comme contenu une réelle et forte baisse du temps de travail, la suppression de la modulation et des forfaits et surtout **avec les embauches et les mises en formation correspondant aux besoins.** En outre on peut s'appuyer pour favoriser cette campagne sur de très bons résultats obtenus devant les tribunaux : exigence du calendrier de la modulation, limitation du nombre de cadres en forfait jour, prise en compte de tous les temps de travail comme les temps de déplacement...

D'autre part il est aussi important de poser l'exigence des 35 heures pour les 4 millions de travailleurs qui n'en bénéficient pas du tout. Sur ce point aussi les tribunaux donnent actuellement raison aux salariés qui réclament le paiement en heures supplémentaires des heures faites au delà de 35 heures poussant conséquemment à l'application des 35 heures.

Des réformes radicales pour aboutir

Au delà des actions immédiates mais en lien avec elles nous avons à construire des propositions sur le temps de travail et sur la flexibilité, donc contre la précarité. Deux propositions de loi sont déjà élaborées par le groupe communiste à l'Assemblée nationale. L'une de lutte contre la précarité à l'initiative de Daniel Paul, l'autre portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail et la formation à l'initiative de Maxime Gremetz.

Objectifs sociaux

Le premier texte propose en substance **un plafonnement à 5% du nombre de travailleurs précaires par entreprise** mais aussi et surtout un dispositif novateur tendant à **sécuriser les parcours des travailleurs actuellement précaires**, pour déboucher sur la transformation de tous les emplois précaires en emplois stables, avec une institution nouvelle gérée démocratiquement, organisant une alternance d'emploi et de formation avec une continuité des revenus.

Le second, à partir du caractère massif du chômage et du constat que la durée moyenne du travail est actuellement inférieure à 30 heures (en comptant ceux qui travaillent trop peu ou pas du tout) propose une nouvelle étape de réduction du temps de travail à **32 heures et une révision de toute la législation sur l'aménagement du temps de travail** pour en finir avec les abus de la flexibilité. Ce projet contient aussi des propositions radicales nouvelles pour la formation en considérant que la formation est inséparable de la RTT ne serait-ce que pour pourvoir les emplois libérés par la réduction du temps de travail des salariés qualifiés, **il est proposé le doublement des moyens consacrés à la formation professionnelle et la priorité pour les salariés et les privés d'emplois non ou peu qualifiés.** Enfin ce projet propose d'adopter un **barème national de salaires minima par grands niveaux de formation** tendant à la reconnaissance des qualifications dans la rémunération.

Pouvoirs

Les deux propositions de loi posent aussi avec force la question des pouvoirs dans l'entreprise pour mettre fin à la domination du pouvoir des actionnaires. Le Medef pour sa part a bien en vue la question stratégique des pouvoirs, puisqu'il en redemande, le rapport de Virville contient toutes une série de propositions tendant à garantir la dictature de l'actionariat. Sans changements au niveau des pouvoirs réels dans l'entreprise les réformes sociales risquent de se heurter aux pires difficultés, on voit par exemple la direction de Peugeot menacer de faire tourner ses usines installées à l'étranger si on l'empêche d'utiliser les intérimaires comme elle le souhaite et c'est du fait de la faiblesse des pouvoirs des salariés qu'on a pu faire les 35 heures avec si peu d'embauches, en inten-

sifiant le travail. **Nous mettons donc en débat de nouveaux pouvoirs de propositions, d'opposition, de contre propositions allant jusqu'à des pouvoirs décisionnels pour les comités d'entreprise, sous arbitrages publics.** Il est également proposé d'inscrire dans la loi la responsabilité sociale des entreprises en indiquant que le but de l'entreprise, ses **critères de gestion, sont la satisfaction des besoins de la société, la sécurité de l'emploi ou de la formation, de bonnes conditions de vie et de travail et la préservation de l'environnement.**

Financements

Enfin les deux projets abordent la question si cruciale des financements. Par exemple le dispositif de conversion des emplois précaires en emplois stables serait financé par un fond mutualisé alimenté par les employeurs qui font appel à ces travailleurs

Le fonds serait également alimenté par le redéploiement, au travers de conventions de coopération, d'une partie des budgets de l'Etat et des Régions actuellement consacrés à la formation.

Plus généralement les deux textes reprennent l'idée que les objectifs sociaux sont réalisables si, non seulement on s'attaque aux prélèvements du capital sur les richesses créées mais si on oriente l'argent autrement. **En revoyant complètement la politique du crédit, donc celle de la BCE, en pratiquant des taux d'intérêt d'autant plus abaissés, par bonification, pour le crédit à l'investissement des entreprises, qu'elles programmeront plus de créations d'emploi et de mise en formation.**

Au contraire, ils seraient augmentés pour celles qui investissent contre l'emploi, préfèrent les placements financiers et font pression sur les salaires.

Les bonifications seraient accordées, sous le contrôle des salariés, des citoyens et des élus, à partir d'un fonds national et décentralisé auquel on aurait transféré les fonds publics accordés aujourd'hui aux entreprises sous forme d'exonérations de cotisations sociales patronales (18 milliards d'euros).

Il s'agit aussi de l'efficacité d'un **nouveau barème pour les cotisations sociales avec des taux qui soient fonction du rapport entre les salaires versés et la valeur ajoutée globale** (produits financiers inclus), ce qui inciterait à la création d'emplois, à la qualification, et pénaliserait les placements financiers. ■

Compte rendu de l'atelier

Sylvian Chicote

Le débat de l'atelier s'est ouvert sur la présentation par **Yves Dimicoli** des pistes de contre-attaque face aux licenciements décidés par le patronat. Les propositions présentées un peu plus tard par **Sylvian Chicote** pour lutter contre les emplois précaires s'inscrivent dans les mêmes préoccupations :

1.- Comment agir pour s'opposer dès maintenant aux suppressions d'emploi avec rejet dans le chômage, que les suppressions d'emplois prennent la forme juridique du licenciement ou celle des fins de contrats ?

2.- Quelles propositions communistes de réformes structurelles ?

Comment donc mettre en œuvre ces chantiers pour avancer dans la construction progressive d'une sécurité d'emploi ou de formation ?

Des clarifications s'imposaient. la discussion les aura permises.

Ainsi il est clair pour les participants que **Danielle Sanchez** a raison quand elle affirme que la révolution informationnelle n'est en aucune façon à l'origine de l'aggravation du chômage et de la précarité mais que c'est la révolution informationnelle sous

contrainte de la rentabilité financière sur cette révolution qui est destructrice d'emplois (**Pierre Ivorra**).

Plusieurs interventions insistent sur la nécessité d'une politique industrielle et de développement (**Alain Rouault, Joé Triché...**), les actions pour le reclassement ne pouvant être efficaces que s'il y a activité et les reclassements ne résolvant pas le problème de ceux déjà au chômage dans le même territoire. Sachant (**Y. Dimicoli**) que l'industrie et les services ne sont pas les buts mais le moyen pour répondre aux besoins de développement, de sécurisation, de promotion et de maîtrise de sa vie.

La question de la mise en œuvre d'une politique industrielle, celle du développement ne sauraient donc être opposées à la construction d'un système de sécurité emploi formation. Elle en est partie intégrante, l'une ne va pas sans l'autre (**Paul Boccara**) : ainsi à partir de la politique de Total sur le bassin de Lacq, Olivier Dartigolles plaide-t-il pour que nous formulions des propositions telles que des reconversions à l'échelle du territoire ou de la région, de même que **Anne Lafaurie** qui, avec l'expérience vécue avec la suppression du site de la Facom à Villeneuve le Roi, appuie la proposition de moratoires suspensifs et estime indispensable l'intervention des citoyens pour imposer d'autres choix et une autre conception de l'organisation de la société.

L'accélération des délocalisations, la désertification de certains territoires est un souci majeur de l'atelier, reflet de l'angoisse qui saisit les populations. **Joé Triché** juge nécessaire d'avoir des réponses plus précises face aux délocalisations. **Claude Josserand** évoque le fatalisme face à la concurrence des bas coûts salariaux et se demande s'il ne faut pas développer la taxation des capitaux spéculatifs, proposer une taxe pour la création de droits sociaux dans les pays qui en sont dépourvus ? Il faut bien voir, précise **Paul Boccara** que les délocalisations concernent les pays à bas coûts salariaux mais aussi des pays à hauts salaires (mais en faible masse relative) comme les États-Unis qui misent sur la productivité et les technologies. Si on ne peut s'opposer à toutes les délocalisations, aux investissements à l'étranger force est de constater qu'actuellement



M. Leflon,
rapporteure de l'Atelier n° 2

les délocalisations visent presque toujours la rentabilité financière, que notre action doit viser la lutte contre le dumping social, à l'étranger comme sur le territoire avec au niveau européen l'exigence d'une charte des droits sociaux alignés par le haut (**Sylvian Chicote**) Doit-on garder toute les productions chez nous ou tout laisser partir interroge un camarade du Tarn qui suggère que l'on travaille la question des coopérations en opposition à l'idéologie dominante de la mise en concurrence. Cet échange renvoie finalement à l'une des pistes proposée par le rapporteur de mise en place de dispositifs d'alerte sur les délocalisations et les restructurations et là aussi des moratoires suspensifs afin d'examiner toutes les solutions qui associent politique industrielle et sécurisation. (d'où la proposition de loi communiste débattue le 2 mars à l'Assemblée Nationale pour des mesures d'urgences contre les délocalisations).

Si le temps à manqué le problème des emplois précaires n'en a pas moins traversé l'assemblée, ainsi **Olivier de Rizzo** dénonce-t-il le recours massif aux intérimaires dans l'industrie automobile comme à Peugeot Sochaux qui comptait l'an dernier 3000 intéri-

maires pour 17000 salariés en CDI. (d'où une autre proposition de loi communistes sur la précarité mise en débat à l'Assemblée Nationale le 4 mars) De même pour la nécessité de la poursuite de la bataille sur la réduction du temps de travail, **Michel Pruvost** estimant nécessaire et réaliste la fixation de la durée légale du travail à 32 heures.



D. Montel

C'est l'enjeu des pouvoirs qui aura, pendant trois heures d'échanges, été transversal à tous les sujets abordés. Pouvoirs dans les territoires et pouvoirs dans les entreprises. Au centre des propositions des rapporteurs elle est abondamment traitée par les intervenants comme incontournable. Pour **Danielle Sanchez**, pour **Alain Rouault** et pour un camarade d'EADS la question du mode de propriété, des re-nationalisations, de la propriété sociale mérite d'être repensée et devrait pour **Thierry Bodin** et **Danièle Montel** s'accompagner de nouveaux pouvoirs pour les salariés, ce qui n'a pas été fait avec les précédentes nationalisations qui explique que les travailleurs d'Aventis ont utilisé toutes les possibilités existantes pour s'opposer à la fermeture du centre de recherche et qu'on a buté finalement sur l'insuffisance des pouvoirs. Changer la nature juridique des entreprises où le pouvoir véritable est détenu par les seuls actionnaires réclame **Claude Josserand**. Pour **Pierre Ivorra** il faut élargir les droits des comités d'entreprise, associer les CE entre eux et aller vers des conférences de CE avec des élus, d'autres partenaires et les institutions publiques, tout cela pour d'autres choix de gestion.

Jean Pierre Ottaviani précise que pour faire face aux stratégies d'externalisation il faut des comités inter-entreprise composés du donneur d'ordres et des sous traitants Dans le même ordre d'idées **Olivier Dartigolles** pense qu'il faut non seulement des pouvoirs d'interventions mais aussi des pouvoirs de contrôle et de maîtrise. Plus globalement **Anne Lafaurie** estime que l'entreprise ne peut plus être hors du champ du politique et appelle à se battre pour une société où la collectivité dispose d'un droit de regard sur les choix d'entreprise. Là encore ces préoccupations rejoignent celles du rapporteur qui pour des résultats immédiats propose d'exiger la tenue de tables rondes convoquées par le préfet pour prendre en compte notamment les contre propositions élaborées par les Comités d'entreprise.

C'est de **Jean-Jacques Murat** du Lot et Garonne que viennent les encouragements à s'investir immédiatement quand il explique comment, avec pourtant peu d'élus communistes, le maintien des 411 emplois menacés de Fumel Technologies par le rassemblement de la population, des salariés ; les propositions alternatives étant retenues, l'entreprise retrouve une progression de son activité, des solutions pérennes étant en vue. ■



J.-P. Ottaviani

RELEVÉ DE DÉCISIONS D' ACTIONS

ATELIER 2 : LICENCIEMENTS ET RECLASSEMENTS ; PRÉCARITÉ/RTT

Sur les licenciements et les reclassements, sept pistes

1- Suspendre, s'opposer aux licenciements économiques pour d'autres solutions favorisant la sécurité de l'emploi et de la formation sans passage par le chômage. Pour cela il faut obtenir :

- a. Des moratoires suspensifs des licenciements et des mesures conservatoires.
- b. Des tables-rondes impliquant les salariés, les syndicats, les élus, les pouvoirs publics.
- c. Un pouvoir de contre-proposition dans les comités d'entreprises et de liaison entre délégués du personnel, élus et population pour construire un rapport de force.

2 - Une obligation de résultats pour de bons reclassements dans les bassins d'emplois et les régions avec la formation.

3 - Prévenir les licenciements dans une visée de sécurité-emploi-formation avec une maîtrise des filières industrielles, des services et des marchés.

Il faut des pouvoirs d'intervention en amont pour les syndicats, les salariés et les comités d'entreprises

Des comités interentreprises doivent rapprocher donneurs d'ordre et sous-traitants.

Il faut lutter contre les délocalisations de dumping social en France et à l'étranger pour créer des rapports de coopération.

4 - Exiger des fonds régionaux pour l'emploi et les qualifications, et obtenir le contrôle des fonds publics.

5 - Pour une mobilisation durable permettant le maintien et le développement d'entreprises et filières industrielles et de services (d'Aventis au textile en passant par la Comao et Fumel-Technologie) il est primordial aussi de s'engager dans la construction de propositions permettant d'illustrer que le travail des salariés concernés est nécessaire pour construire une société de progrès.

6 - Faire dans le PCF un effort pour se doter d'outils politiques permettant de porter des exigences de cohérence et de maîtrise industrielle dans les régions en France et en Europe.

7 - Engager un effort de formation des militants et des élus favorisant leur intervention convergente pour gagner des batailles sur l'emploi.

Sur la précarité et la RTT

A partir des besoins et en s'appuyant sur les législations actuelles, il faut :

- 1 - Exiger des négociations ayant pour but la résorption de l'emploi précaire
- 2 - Mobiliser les institutions pour obtenir la titularisation des précaires
- 3 - Imposer qu'un accord d'entreprise de transformation des emplois précaires en emplois stables soit la condition pour l'attribution de toute aide aux entreprises
- 4 - Engager une campagne pour la négociation pour une véritable RTT avec comme objectif le recul de l'intensité du travail, les créations d'emploi et les formations.
- 5 - Appliquer le droit aux 35 heures pour les 4 millions de travailleurs qui n'en profitent pas
- 6 - Promouvoir et ouvrir le débat autour des propositions de loi communiste contre la flexibilité, pour la réduction du temps de travail et contre la précarité.